

Procès-verbal de réception du contrôle technique motocross

Manifestation:		Swiss Moto-Nr.:	
Nom:		Prénom:	
Catégorie:		Numéro de départ:	
MOTO 1			
Marque/type:		Cylindrée:	
Nr. de cadre (obligatoire):			
MOTO 2			
Rahmen-Nr.:			
Cette moto n'est disponible que pour le pilote indiqué.			
Remarques: _____			

Selon le règlement motocross actuel, le pilote est responsable de sa moto et de son équipement. Afin de rendre le contrôle technique plus rapide, le pilote contrôle lui-même son matériel et remet le protocole de contrôle signé au CT.

Celui-ci est responsable pour questions éventuelles et des mesures de bruit pendant la réception technique.

Le pilote est également responsable de la moto d'équipe. Après les entraînements et les courses, différentes motos sont placées au hasard dans le parc-fermé et contrôlées plus précisément.

Swiss Moto

Eugen Haag

Commissaire Technique CT

Je confirme que ma moto et mon équipement sont conformes au règlement MX Swiss Moto.

Lieu, date:..... Signature:.....